

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 18 octobre 2018, à 10 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
 M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Est absent :

M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2018-110

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

✓ Reporter le point 4AGRO) 1 - Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025 - Projet 1.1 « Un Grand Marché branché » - Octroi de contrat pour le développement du contenu des bornes numériques

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2018

Résolution n° E-2018-111

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

<u>Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 387-09-2018 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé n°198-04-2005</u>

Résolution nº E-2018-112

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que :
 - La Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 387-09-2018 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'elles s'avèrent d'intérêt local;
 - Le présent avis vaudra également pour le règlement final dans la mesure où il sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2018

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025 - Projet 1.2 « La Maison agroalimentaire de la Capitale-Nationale » - Modification d'une résolution

Résolution n° E-2018-113

- De modifier la résolution n° E-2018-77 en remplaçant le 2e libellé suivant :
 - « Procéder à l'embauche d'une ressource contractuelle (8 à 12 mois) afin d'élaborer, en concertation avec les partenaires, la programmation de trois kiosques-comptoirs mobiles mis à la disposition de la région au Grand Marché de Québec, et assurer la coordination de cette programmation, pour une somme maximale de 45 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2019; »

Par celui-ci :

« Signer une entente intermunicipale avec la MRC de Portneuf pour l'élaboration et la coordination de la programmation de trois kiosques-comptoirs mobiles mis à la disposition de la région au Grand Marché de Québec, pour une somme maximale de 50 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2019-2020, le tout en concertation avec les partenaires signataires de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2017-2019. »

Référence : Rapport décisionnel du 18 octobre 2018

Certificat trésorerie : CT-2018-52 Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Les résolutions E-2018-110 à E-2018-113, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE SECRÉTAIRE CORPORATIVE